



# CFE-CGC Orange

Adresse postale : 10/12, rue Saint Amand - 75015 Paris

Tél : 01 46 79 28 74 - Fax : 01 40 45 51 57

E-mail : [secretariat@cfecgc-orange.org](mailto:secretariat@cfecgc-orange.org)

Réf. : SC/SG/HM/ 30-03-2020

Orange SA  
78 rue Olivier de Serres  
75015 PARIS

Lettre ouverte

A l'attention des membres du Conseil  
d'Administration d'Orange

Paris, le 30 mars 2020.

## **Objet : Demande de suspension du dividende dans le cadre de la crise du coronavirus**

Mesdames, Messieurs,

En cette crise sans précédent, notre entreprise est en première ligne pour permettre à l'économie française de fonctionner. Qu'il s'agisse du télétravail, de l'enseignement à distance, mais aussi pour chacune et chacun de rester en lien avec ses proches pendant un confinement qui pourrait durer plusieurs semaines, les télécommunications démontrent leur caractère essentiel. Notre rôle « d'opérateur d'importance vitale » est dévoilé au grand jour.

Chez Orange, l'entreprise et tous les personnels, en particulier celles et ceux qui interviennent sur les réseaux ou pour assister nos clients, sont entièrement mobilisés, solidaires des populations, et c'est une fierté collective. De nombreux collègues moins directement sollicités ont manifesté leur souhait de participer aux activités prioritaires pour contribuer à l'effort collectif, et lui permettre de durer si cela s'avérait nécessaire, démontrant leur attachement à nos missions clefs et leur solidarité avec leurs collègues.

Heureusement, Orange a fortement investi dans ses réseaux ces dernières années, ce qui lui permet aujourd'hui de disposer des capacités suffisantes pour écouler l'augmentation du trafic qu'il doit absorber pendant cette période exceptionnelle, qui laissera des traces dans les esprits, comme sans doute dans les pratiques numériques à l'avenir. Cet effort financier a régulièrement été jugé trop important par les analystes financiers et par les investisseurs, qui ont boudé notre titre en bourse, démontrant leur méconnaissance des fondamentaux de notre métier. Son caractère essentiel, et la nécessité pour notre entreprise d'agir pour le long terme et pour la qualité de service, sont aujourd'hui amplement démontrés.

Même si Orange fera sans doute partie des entreprises qui tireront le mieux leur épingle du jeu à l'issue de cette crise, nos résultats 2020 et la trésorerie de l'entreprise en seront affectés. En l'état actuel, alors que le fonctionnement des marchés financiers est plus erratique que jamais, rien ne permet d'évaluer de manière certaine toutes les incidences de cette crise sur les moyens de financer notre dette et nos investissements. Ces derniers devront cependant pouvoir reprendre au plus tôt dès la sortie de crise, notamment pour rattraper au mieux les retards pris dans les déploiements de réseaux, Fibre notamment.

.../...

.../...

Par ailleurs, nous ne savons pas à ce jour si l'épidémie ne contraindra pas le Groupe à mettre en activité partielle une partie de ses personnels, en maison mère ou en filiale, ou à avoir recours à des dispositifs d'appui financier mis en place par l'Etat ou par l'Union européenne, et qui pourraient s'avérer incompatibles avec le versement de dividendes.

Plus que jamais, il importe donc que notre entreprise dispose de tous ses moyens financiers pour faire face à la situation.

Dès le 24 mars, [le ministre de l'Economie](#) a demandé à « *toutes les entreprises, notamment les plus grandes, de faire preuve de la plus grande modération sur le versement de dividendes. C'est un moment où tout l'argent doit être employé pour faire tourner les entreprises* ». Le 27 mars, la [ministre du Travail](#) indiquait que « *Dans les entreprises où l'Etat est actionnaire, on va demander de ne pas verser de dividendes* ». [Airbus](#) et [Safran](#) ont déjà annoncé qu'elles renonçaient à verser un dividende au titre de l'exercice 2019 pour protéger leur trésorerie afin de faire face à la crise.

**C'est pourquoi la CFE-CGC Orange demande solennellement au Conseil d'Administration d'Orange de restreindre le dividende qui sera soumis à l'approbation des actionnaires au titre des résultats 2020.** Le Conseil de Surveillance du fonds Orange Actions, qui détient environ 5% du capital d'Orange au sein du Plan Epargne Groupe, a d'ores et déjà proposé une résolution alternative pour un dividende limité à 0,55€ par action, au lieu de 0,70. Cette proposition a été émise avant la pandémie et la mise en place des mesures de confinement. **Il apparaît aujourd'hui nécessaire de s'en tenir au montant de l'acompte déjà versé en décembre dernier, soit 0,30€ par action, et de suspendre tout versement d'acompte en décembre 2020.**

Compte tenu des positions officiellement énoncées dans les médias par plusieurs membres du gouvernement, il apparaîtrait incompréhensible que la sphère publique, APE ou BPI France, s'y oppose.

Nous espérons que notre requête, centrée sur l'intérêt collectif de notre entreprise, sera entendue. Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les administrateurs, l'expression de nos salutations distinguées.



**Sébastien Crozier**  
Président de la CFE-CGC Orange



**Stéphane Gouriou**  
Président de l'Association de Défense de  
l'Epargne et de l'Actionariat salariés (ADEAS)

CC :

Monsieur Bruno Le Maire

Ministre de l'Economie et des Finances